



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RETRAIT DU CARACTÈRE DE ROUTE EXPRESS DU CONTOURNEMENT NORD DE LA ROCHE-SUR-YON Conseil départemental de la Vendée

En exécution de l'arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-175 du 21 avril 2017, la demande formulée par le conseil départemental de la Vendée pour procéder au retrait du caractère de route express du contournement nord de la Roche-sur-yon, entre le giratoire « Napoléon Vendée » et le giratoire de « Saint-André-d'Ornay » sur le territoire de la commune de la Roche-sur-Yon, est soumise à enquête publique dans ladite commune, pendant 15 jours consécutifs, **du 9 mai au 23 mai 2017 inclus**. Cette enquête est organisée conformément au code des relations entre le public et l'administration.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une notice explicative et un plan de situation, en mairie de la Roche-sur-Yon, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le public peut formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de la Roche-sur-Yon.

Monsieur René GRELIER, directeur de chambre consulaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales, en mairie de la Roche-sur-Yon de la manière suivante :

- **le mardi 9 mai 2017** ..... **de 8h00 à 11h00;**
- **le samedi 13 mai 2017** ..... **de 9h00 à 12h00;**
- **le mardi 23 mai 2017** ..... **de 15h30 à 18h30.**

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de la Roche-sur-yon (place Napoléon BP 829 – 85021 LA ROCHE-SUR-YON cedex) ainsi que par voie électronique (avec demande d'accusé de réception), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [mairie@ville-larochesuryon.fr](mailto:mairie@ville-larochesuryon.fr) (préciser dans l'objet du courriel : *Enquête publique – retrait caractère route express contournement nord*).

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) (rubrique publications : *commune de la Roche-sur-Yon*) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les conclusions du commissaire enquêteur sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées. Les demandes de communication doivent être adressées au préfet.

Par ailleurs, les conclusions du commissaire enquêteur sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) (rubrique publications/ *commune de la Roche-sur-Yon*).

La décision prise à l'issue de l'enquête publique sera soit un arrêté préfectoral de retrait du caractère de route express, soit un arrêté préfectoral de refus de retrait du caractère de route express.